Compte-rendu du CTL n°3/2019 du 09/04/2019

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants : examen du tableau de bord de veille sociale, présentation du compte-rendu d'exécution budgétaire 2018 et du document prévisionnel de gestion 2019, modalités de mise en œuvre du télétravail à la DDFiP de Haute-Saône et questions diverses.

Examen du tableau de bord de veille sociale (pour information)

Le tableau est un outil qui devrait permettre d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence. La situation est globalement stable par rapport aux deux dernières années et non en amélioration comme le prétend la direction.

Présentation du compte-rendu d'exécution budgétaire 2018 et du document prévisionnel de gestion 2019 (pour information)

La direction a obtenu un abondement financier important pour 2018 ce qui a permis de payer toutes les dépenses (liées à l'ASR 2018, frais de déplacements...). La direction souhaite notamment développer Clic'ESI en 2019 afin de diminuer les frais d'affranchissement.

Modalités de mise en œuvre du télétravail à la DDFiP de Haute-Saône (pour avis)

Le déploiement du télétravail a été détaillé dans la note départementale du 14 février 2019. La direction a reçu huit candidatures dont deux ont été refusées pour des raisons techniques. Pour l'instant, les demandes sont acceptées dans la limite maximale de deux jours de télétravail par semaine. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Vote : abstention car nous sommes vigilants sur de possibles dérives de ce dispositif

Présentation de la « géographie revisitée » en Haute-Saône (pour information)

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour suivant notre demande. Derrière ce néologisme (géographie revisitée), se cache la future architecture du réseau qui sera mise en place à partir de 2020 et sur plusieurs années.

Le directeur s'est contenté de nous dévoiler quelques jalons du cahier des charges imposé par le ministre à chaque département à savoir :

- Suppressions des SIP / SIE tels que nous les connaissons. Désormais, un SIP et un SIE devront comporter au maximum 50 emplois chacun tout en conservant une taille viable.

- SPL : deux fonctions existeront désormais :

- les taches industrialisables : prise en charge de mandats, titres, recouvrement, documents budgétaires,

- accueil et conseil aux collectivités territoriales, fonction exercée par au moins un cadre A et implanté dans le périmètre d'une communauté de communes si elle est assez importante,

- Accueil des usagers : multiplier les points de contacts (MSAP, permanence en commune, accueil sur RDV).

Pour la Haute-Saône cela se traduira par la suppression de toutes les trésoreries actuelles (sauf l'hospitalière). Il nous a été assuré qu'aucun déplacement forcé des agents ne sera opéré. Le travail à distance (différent du télétravail) pourrait être déployé : travail pour une structure implantée ailleurs.

Ce sont les seules informations que la direction nous a données

Nous en faisons l'interprétation suivante :

- Seuls les 4 sites domaniaux (bâtiments appartenant à l'État : Gray, Lure, Luxeuil, Vesoul) seraient conservés.

- Bientôt plus que 2 SIP dans le département ? Plus qu'un SIE ?

- fusion des SPF prévue pour le moment au 1er semestre 2020, avec implantation probablement à Vesoul,

- implantation de la trésorerie hospitalière dans de nouveaux locaux au 1er janvier 2020 : dans les locaux de l'hôpital si c'est possible (fin des détachements au 31 décembre 2019), il n'y a pas encore eu d'appel à candidature pour la création du SFACT côté ordonnateur,

- création du Service Départemental des Impôts Fonciers en 2020,

- Fin du numéraire,

- appui sur le réseau des MSAP pour fournir un accueil généraliste (délivré par une personne du centre de gestion par exemple).

Par ailleurs, le directeur nous a informé qu'aucune collectivité n'est intéressée par la création d'une agence comptable. Seules 2 collectivités étaient éligibles : le groupement hospitalier de Haute-Saône et le département.

Face aux propos de notre directeur et aux vives inquiétudes des agents, nous combattrons ces attaques et comptons sur votre mobilisation.

Ce projet de géographie revisitée associé au projet de la transformation de la fonction publique constituent une réforme sans précédent.

Il est donc indispensable de se mobiliser collectivement.

Pour Solidaires : Karine SCHWAB, Christine JOSEPH et Emmanuel SAILLARD

Pour la CGT : François LOUITONet Daniel FRANCOIS

Pour FO : Julie BOILEAU, Pascal PETITJEAN, Marie-Catherine LEGRAND et Pascal BAULLARD